

COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN C.E.R.

Société Anonyme au capital de 1 792 000 €
Siège Social : 13, rue Paul Emile Victor, 17640 VAUX SUR MER
715 550 091 – R.C.S. SAINTES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2014 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à la Loi et aux Statuts, pour vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et vous exposer la situation de la Société et son évolution prévisible.

I- ASPECT ECONOMIQUE

ACTIVITE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Le chiffre d'affaires hors taxes s'établit à 35,4 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 contre 35,7 M€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le chiffre d'activité net, hors « surtaxes et redevances » collectées pour le compte des collectivités délégantes et des autres organismes publics, s'élève à 18,4 M€ contre 18,1 M€ au 31 décembre 2012.

ACTIVITE

L'activité d'exploitation s'est élevée à 14 M€ pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2013. L'actualisation de tarifs de notre rémunération de délégataire a évolué favorablement sur 2013 de 2,6 % pour les activités eau et Assainissement.

La progression du nombre de nouveaux clients en Eau et Assainissement raccordés au service public s'est limitée à 1,3 %.

La consommation unitaire connaît une tendance à la baisse de (- 4 %), en raison d'une météo 2013 fortement défavorable et d'une baisse structurelle des consommations des ménages et des industriels.

D'un point de vue commercial, aucune opération significative n'est intervenue sur l'exercice, seules des prestations et des petits avenants ont été engagés dans un environnement très concurrentiel, le niveau d'activité d'exploitation a ainsi légèrement progressé de 0,1 M€.

Dans le même temps, le bilan de l'activité travaux (Travaux Equipements et de Canalisation) est stable par rapport à 2012.

En M€	Réel 2013	Réel 2012
TLE	1,52	1,59
TE	0,50	0,72
TC	2,38	2,07
TOTAL TRAVAUX	4,40	4,38

L'activité TLE (branchements neufs) a régressé sur l'exercice 2013, corrélativement à l'évolution des indicateurs immobiliers.

L'activité TE sur 2013 est en ralentissement par rapport à l'année 2012. Le portefeuille de Travaux d'équipement 2013 ne prenait pas en compte de chantiers significatifs.

En parallèle, l'activité des travaux canalisations est en progression, malgré la problématique de financement des collectivités locales pesant sur les signatures des ordres de services de chantiers bien identifiés, le taux de prise de marché sur le périmètre est satisfaisant.

MOYENS D'EXPLOITATION

CER poursuit avec détermination son objectif de satisfaire à ses engagements contractuels avec une haute qualité de service, tout en maîtrisant ses dépenses et investissements.

Ainsi, dans le cadre de la maintenance des équipements, CER a réalisé sur l'année 1,805 M€ de renouvellement électromécanique et réseau, budget comparable à celui engagé sur l'exercice précédent.

Les investissements CER consacrés aux matériels et autres équipements s'élèvent à 0,13 M€ en 2013.

Sur cet exercice, CER a remplacé 3.219 compteurs.

CER bénéficie, par ailleurs, de nombreux moyens communs de sa société mère SAUR afin d'améliorer sa productivité, et notamment du support d'un cockpit de pilotage opérationnel régional.

Ainsi, l'ordonnancement de l'activité exploitation centralisée sur un seul site est confiée à des collaborateurs dédiés, qui par leur planification et expertise optimisent l'organisation des interventions.

Les bases de données techniques enrichies via des outils informatiques intégrés et déployés directement auprès des collaborateurs terrain permettent une analyse technique et un retour d'informations des plus pertinents.

La précision du système d'information technique renforce l'action de nos experts régionaux qui peuvent analyser, diagnostiquer, coordonner les actions à mener au niveau des centres, ou encore définir les travaux d'amélioration nécessaires dans la gestion des réseaux, le traitement de l'eau, la maintenance et l'informatique industrielle.

Cette organisation de l'exploitation définissant le CPO comme moteur de performance de l'entreprise a été déployée dès l'année 2007.

Pour relever les défis de transformation du marché de l'eau et de l'assainissement en France, le groupe SAUR a déployé sur 2013 un nouveau projet, Neau 2015, qui s'inscrit dans la suite logique de son prédécesseur.

Avec Neau, l'ambition du groupe est de devenir le référent en matière de nouvelles technologies appliquées à la gestion des services de l'eau, en plaçant le CPO au carrefour de l'organisation.

Le CPO nouvelle génération doit devenir la signature de SAUR, une Signature unique sur le marché de l'eau.

La transformation de l'entreprise s'articule autour de trois piliers :

- répondre aux exigences nouvelles des collectivités : construire avec les collectivités locales un nouveau modèle de partenariat fondé sur une confiance réciproque et durable. Cette évolution doit se traduire notamment par une mise à disposition permanente des données du service et un partage réel des informations aboutissant à des axes de progrès;
- mettre l'intelligence au service de l'eau : placer l'innovation au cœur du métier afin de différencier le positionnement de saur caractérisé par son excellence opérationnelle et sa compétitivité ;
- impliquer les hommes et les femmes : engager et responsabiliser chaque collaborateur de l'entreprise dans ce changement pour relever le défi.

CHIFFRES D'AFFAIRES ET RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2013

Le chiffre d'affaires global hors taxes atteint 35.396 K€ au 31 décembre 2013 contre 35.717 K€ au 31 décembre 2012.

Le chiffre d'affaires exploitation évolue légèrement positivement sur l'exercice compte tenu d'une diminution des surtaxes et redevances annexes perçues pour le compte des tiers (-660 K€). Les éléments conjoncturels favorables des produits sur l'année 2013, à savoir une actualisation tarifaire en hausse de 2,6 % entre les deux exercices et une augmentation du nombre de clients (+1,3 %), sont compensés par des baisses significatives de consommations unitaires (-4 %).

D'un point de vue commercial, le chiffre d'affaires d'exploitation 2013 a très légèrement progressé de 69 K€.

En contrepartie, le chiffre d'affaires travaux est stable par rapport à l'exercice précédent. La forte progression de 14 % de l'activité travaux canalisations en 2013 est neutralisée par le ralentissement de l'activité travaux d'équipement, aucun chantier significatif n'ayant été réalisé sur l'exercice. L'activité TLE (branchements neufs) a régressé sur l'exercice 2012 de (-4 %), corrélativement à l'évolution des indicateurs immobiliers.

Le résultat d'exploitation s'élève à 2.357 K€ contre 2.906 K€ au 31 décembre 2012.

Le résultat d'exploitation 2012 tenait compte d'une reprise de provisions en garantie de renouvellement du matériel électromécanique de 480 K€, consécutive aux nouvelles conditions contractuelles des collectivités renégociées.

La marge brute d'exploitation liée à notre activité Eau potable et Assainissement corrigée de ces éléments s'est quelque peu dégradée sur l'exercice (-128 K€) eu égard aux nouvelles obligations de début de contrat des affaires renouvelées en 2011 (-372 K€).

Néanmoins, la poursuite de nos actions entamées les exercices précédents (entretien des locaux, frais de véhicules, fournitures administratives, poste et télécom, achats d'eau et produits chimiques) a permis d'atténuer les efforts consentis à l'occasion des renégociations commerciales.

La marge travaux est en léger retrait de (-39 K€) par rapport à l'exercice précédent.

Le ralentissement des travaux de branchements neufs sur l'exercice explique principalement ce retrait (-92 K€), les chantiers de lotissements à meilleur taux de marge ayant été ralentis. En revanche, la baisse significative du niveau d'activité travaux n'a eu qu'un effet négligeable sur la marge brute chantiers (+47 K€), le taux de marge des chantiers traités ayant été amélioré.

Le résultat financier se positionne à 28 K€ et s'explique principalement par une baisse de la trésorerie moyenne de CER sur l'exercice.

Le résultat exceptionnel bénéficiaire de 62 K€ tient compte d'une reprise de provision sur investissements de 127 K€.

Après prise en compte d'une charge à payer d'impôt sur les bénéfices pour 664 K€, et de 245 K€ au titre de la participation des salariés, le résultat net est bénéficiaire de 1.537 K€.

PERSPECTIVES 2014

Sur l'année 2014, aucun contrat en délégation de service public n'arrive à échéance. Néanmoins, dans un contexte commercial toujours très concurrentiel, des négociations commerciales sont toujours acérées sur les procédures d'appel d'offres de marchés publics et de prestations de services.

Au 31 décembre 2013, la durée moyenne du portefeuille contrats de CER s'établit à plus de 7 ans.

Compte tenu d'effets mécaniques favorables (formules d'actualisation tarifaires, évolutions clients), l'activité exploitation sur l'année 2014 devrait progresser de 0,3 M€.

Les nombreuses mesures d'optimisations déjà initiées sur les exercices précédents vont être suivies sur l'exercice 2014 : la gestion du parc véhicules fera toujours l'objet d'une attention particulière, la réflexion sur la mise en place de liaisons spécialisées sera approfondie, puis la politique de réduction de consommables et de recherche de gains d'achats sera prolongée.

Concernant l'activité travaux, un fléchissement de l'activité est attendu sur l'exercice 2014.

La crise financière de plus en plus pressante ralentit tous les projets d'investissements en cours, aussi bien pour les collectivités locales que pour les industriels et particuliers.

En effet, les établissements bancaires étant de plus en plus frileux pour financer ces acteurs économiques, de nombreuses opérations programmées ne peuvent malheureusement aboutir.

En parallèle, en raison des élections municipales sur 2014, les délais de nominations et de mise en place des nouvelles commissions administratives postérieurement aux élections vont induire un léger report d'activité.

Le portefeuille travaux d'équipements et travaux canalisations de l'année 2014 est prévu en léger retrait de (-0,3 M€) sur l'année 2014, aucun chantier significatif n'étant prévu sur l'exercice.

En ce qui concerne les TLE, la récession immobilière se fait toujours sentir, le niveau de réalisation de branchements neufs sur 2014 devrait être comparable à 2013.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La société n'utilise pas en son nom propre d'instruments financiers, qui de fait n'ont pas d'incidence sur l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière ou de ses pertes ou profits.

La société se finance et place ses excédents de trésorerie auprès de sa maison mère SAUR.

La société n'est pas exposée à des risques de prix, de crédit, de liquidité ou de trésorerie.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'exerce pas d'activité propre en matière de recherche et développement, ces fonctions étant portées par la société SAUR pour le compte de l'ensemble de ses filiales.

II- ASPECT SOCIAL

RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2013 :

- la Compagnie des Eaux de Royan comptait 102 collaborateurs,
- l'âge moyen des collaborateurs était de 44,3 ans,
- l'ancienneté moyenne des collaborateurs était de 16,7 ans.

FORMATION

101 actions ont été réalisées pour 1.174 heures de formation dispensées pour un coût global de 33.568 € (coût pédagogique hors cotisations annuelles obligatoires / alternance / CIF ...)

CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

En 2013, la Société a eu à déplorer 1 accident de travail avec arrêt.

III – ASPECT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIETAL

La responsabilité sociétale des entreprises, telle que décrite dans la norme internationale ISO 26000 et le décret d'application de l'article 225 du Grenelle, intègre différentes thématiques d'action, environnementales d'une part, et, sociales et sociétales d'autre part.

CER intègre le développement durable dans sa stratégie. Nombreux de ses engagements sont pilotés au niveau du Groupe par la société mère.

VOLET ENVIRONNEMENTAL

Le Groupe a poursuivi en 2013 son action autour de ses deux objectifs : « Moins d'impact sur l'environnement » et « Plus de Nature ». Le management ISO 14001 demeure l'outil de gestion des risques environnementaux. Il permet notamment de contrôler le respect des obligations réglementaires, de piloter les plans d'action et d'animer le processus d'amélioration continue, avec notamment pour actions :

- réduire nos consommations d'énergie et nos émissions de gaz à effet serre : amélioration de l'efficacité énergétique des processus de production ; réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports grâce à l'intégration progressive de véhicules électriques dans la flotte de l'entreprise depuis mi-2012 (1 véhicule à fin 2013) ; développement de la production et de l'utilisation d'énergies renouvelables en partenariat avec les collectivités, avec une orientation forte sur la biométhanisation très en lien avec les métiers du Groupe.
- réduire l'empreinte environnementale de nos activités : amélioration des rendements de distribution d'eau potable grâce à l'instrumentation croissante des réseaux que nous exploitons, aux smart technologies et à nos centres de pilotage opérationnels qui permettent un suivi en temps réel et une réactivité optimale. Le bénéfice est triple :

protection des ressources, diminution des volumes d'eau pompés et moindre sollicitation des unités de production. Recyclage de l'eau : utilisation d'eau usée épurée pour l'arrosage des golfs, programme de recherche&développement dédié au recyclage des eaux usées traitées pour des applications en France et à l'International, choix de camions hydrecycleurs pour le curage des réseaux ;

- consommer au plus juste et réduire la production de déchets : actions éco-responsables sur les sites, en favorisant le tri et le recyclage ; optimisation des process de traitement des eaux afin de limiter les consommations de réactifs au juste nécessaire ;
- créer des ouvrages qui s'intègrent dans la nature : le Groupe et ses équipes ingénierie/travaux, intègrent, en amont des projets, les problématiques environnementales pour proposer à ses clients des ouvrages qui s'intègrent dans l'environnement et respectent la biodiversité ; les nouvelles techniques qui permettent de réaliser des travaux de canalisation sans tranchée sont développées pour réduire les nuisances ;
- intégrer la protection de la biodiversité : le groupe a renforcé en 2013 ses actions de protection de la biodiversité en lien avec des experts naturalistes sur ses différents pôles d'activité ; commercialisation du procédé CarboPlus pour le traitement des eaux usées domestiques et industrielles vis-à-vis des polluants émergents (micro-polluants organiques, résidus médicamenteux,...) afin de protéger les milieux aquatiques ;
- actions ayant un impact positif sur l'environnement menées en partenariat avec des collectivités et associations : accompagnement des collectivités pour le suivi et la certification de la qualité de leurs eaux de baignade ainsi que leur communication vers le public; actions de sensibilisation aux enjeux du Développement Durable ; veille active sur les démarches environnementales capables d'impulser de nouvelles dynamiques à court et moyen terme : économie circulaire, biomimétisme, villes durables,... dans une grande transversalité d'acteurs et de compétences.

ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le projet d'entreprise NEAU 2015 pour objectif principal de définir et repenser l'avenir de toutes les entités du pôle eau de Saur, dont CER, autour de 3 piliers :

- Répondre aux exigences nouvelles des collectivités. NEAU 2015 s'articule autour d'un nouveau modèle de partenariat fondé sur une confiance réciproque et durable, et se donne les moyens de proposer un service de l'eau hautement performant et compétitif. Le Centre de Pilotage Opérationnel (CPO), véritable outil de performance, s'ouvre aux collectivités et veut devenir un outil commun au pilotage de leur politique de l'eau. En favorisant l'émergence d'une nouvelle gouvernance de l'eau dans laquelle le consommateur trouve toute sa place, cette évolution va se traduire notamment par :
 - o Une mise à disposition permanente des informations et des données du service,
 - o Un partage réel des informations du service aboutissant à des axes de progrès,
 - o Une gestion patrimoniale optimisée,
 - o Un rapport du délégataire clair, accessible et prospectif
- Mettre l'intelligence au service de l'eau, en innovant dans chacun de nos actions, autant dans notre organisation que nos technologies. Le pilotage de l'ensemble de nos interventions, moderne et innovant grâce aux nouvelles technologies, permet une optimisation poussée et une traçabilité unique des actions menées sur le territoire.
- Impliquer les femmes et les hommes de Saur et CER dans cette évolution. Avec NEAU 2015, chaque collaborateur pourra montrer son implication et sa motivation, en étant

force de proposition, en faisant preuve d'initiatives et ce à tous les niveaux de l'entreprise.

NEAU 2015 donnera à chaque collaborateur les capacités d'évoluer, de s'adapter aux nouvelles technologies, d'acquérir de nouvelles compétences indispensables pour faire face aux évolutions du marché. De nouvelles opportunités s'offriront donc aux collaborateurs, de nouveaux plans de carrière se dessineront au sein de l'entreprise.

En parallèle, pour hisser l'entreprise au niveau d'excellence recherché, Saur s'engage à intégrer la prévention en matière de santé et de sécurité au travail comme une composante primordiale de son métier, avec un objectif affiché de zéro accident.

Concrètement, NEAU 2015 va permettre aux entités de SAUR de se positionner comme de véritables acteurs locaux responsables et autonomes, ancrés dans leur territoire, se consacrant à leurs clients et à leur satisfaction, en partageant des moyens opérationnels mutualisés (CPO, ...)

ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET DE LA PROMOTION DES DIVERSITES

Pleinement engagé dans son projet de transformation et d'amélioration de la performance NEAU 2015, Saur et CER affirment leur volonté de faire de la diversité et de l'égalité des chances un outil de culture et de cohésion sociale.

Dans ce cadre :

- la mixité des emplois est favorisée, l'accès des femmes aux emplois et aux postes de dirigeants est encouragé (accord UES Eau de SAUR incluant CER du 27 mars 2013),
- le maintien de l'emploi des seniors est recherché afin de faciliter le transfert d'expérience (accord UES Eau de SAUR incluant CER, dit "contrat de génération" du 22 novembre 2011),
- l'activité au quotidien des personnes en situation de handicap est facilitée (accord UES Eau de SAUR incluant CER du 27 mars 2013),
- la politique d'alternance est encouragée (accord UES Eau de SAUR incluant CER, dit "contrat de génération" du 22 novembre 2011).

IV – INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Nos métiers, la réglementation qui leur est applicable ainsi que l'organisation et l'exécution du service public, sont sources de différents risques qui peuvent affecter le résultat financier de CER.

CER peut faire l'objet de demandes de réparation pour des dommages consécutifs à une non-conformité à la réglementation en matière de consommation, sociale, environnementale (eau, faune, flore, sol et air).

Par ailleurs, l'eau traitée rejetée dans le milieu naturel peut ne pas être conforme aux règlements en raison de facteurs extérieurs à notre contrôle (en cas de forte pluie, rejet des eaux usées sans traitement, ce qui dégrade l'environnement).

La notion de réparation n'est pas toujours consécutive à la faute, en particulier en matière environnementale, consécutivement à la loi du 1er août 2008 relative à la responsabilité environnementale.

Ces risques susceptibles de toucher notre société peuvent être ainsi exposés :

1/ S'agissant des risques professionnels et de la sécurité des collaborateurs de la Société, un programme de prévention est mis en œuvre, la formation des personnels à la sécurité est assuré et les outillages et machines nécessitant des contrôles réglementaires sont identifiés.

CER ne se limite pas à des mesures de prévention de nature technique et organisationnelle, mais elle s'attache aussi à travailler sur le comportement humain afin de diminuer encore plus l'exposition aux risques professionnels et ainsi l'occurrence des accidents du travail ou des maladies professionnelles. La méthode utilisée est la réduction des comportements à risque par la prise de conscience de ces comportements et l'implication de toute la chaîne managériale dans ces questions de sécurité.

Cet engagement soutenu de CER dans la sécurité de ses collaborateurs contribue à la préservation de la santé de ses collaborateurs et à la réduction des risques professionnels tels que repris dans le document unique avec les moyens de prévention associés. La Société veille, par ailleurs, à faire opérer l'entretien des outillages par des sociétés et personnels qualifiés. Les consommables des outillages ou équipements sont remplacés afin de limiter les risques d'accident.

CER a également réalisé une enquête auprès de ses collaborateurs concernant la qualité de vie au travail et lutte ainsi contre les éventuels risques psycho sociaux.

La triple certification Qualité Sécurité Environnement de CER délivrée depuis 2007 par l'AFNOR et renouvelée en 2010 atteste de cet engagement sans faille dans la maîtrise des risques opérationnels.

La Société n'a pas connaissance de manquement en matière de permis et autorisations qui la mettrait, elle et ses personnels, en situation de risque.

2/ CER peut être en situation de subir irrésistiblement des changements économiques affectant la rentabilité des contrats ou la santé financière des entreprises. En particulier, la crise financière qui touche en ce moment l'ensemble de l'économie pourrait avoir des conséquences sur la santé financière de certaines entreprises avec lesquelles la Société est en relation économique.

3/ Le principe de continuité du service public interdit aux entreprises, dont CER, de résilier les contrats avec les collectivités locales, de les suspendre, d'en modifier unilatéralement leurs conditions d'exécution.

De plus, la possibilité de renégocier (les tarifs ou autre) est soumise à certaines conditions très strictes. En conséquence, CER peut être tenue de continuer à exécuter un contrat dont les conditions et l'équilibre financier existant à la date de signature ont été modifié et dont la rentabilité est affectée. Si le droit administratif français permet en général l'indemnisation du cocontractant privé exposé à des surcoûts en raison d'imprévus ou de conséquences d'actes administratifs, l'obtention de cette indemnisation n'est pas certaine ou ne répare pas nécessairement le préjudice subi en intégralité. D'autre part, le délai de paiement de ces indemnités est souvent long.

Tout contrat administratif avec les autorités locales peut être sujet à une résiliation anticipée ou unilatérale ou à des changements défavorables.

Le droit administratif français permet au cocontractant public de mettre fin dans l'intérêt général à un contrat administratif contre indemnisation du cocontractant privé. Une telle indemnisation ne couvre pas nécessairement tout le préjudice subi consécutivement à la non poursuite du contrat.

4/ L'activité de CER est en partie concernée par le prix et la disponibilité de l'énergie ainsi que de certaines matières premières.

Les modes de calcul des variations de prix prévues contractuellement ne sont pas toujours suffisants pour couvrir l'impact consécutif à une augmentation des cours des matières.

5/ Le fonctionnement des installations qui nous sont confiées suppose la fourniture d'énergie électrique. Nous sommes donc dépendants du fournisseur d'électricité et toute coupure affecte notre capacité à fournir notre service aux consommateurs. Il n'est pas toujours possible de recevoir du fournisseur d'électricité, une indemnisation totale d'une telle défaillance de fourniture d'énergie électrique.

6/ CER ne peut s'opposer aux évolutions du service public au profit des usagers à la demande des donneurs d'ordre public et n'est pas toujours en mesure d'éviter les coûts consécutifs aux changements réglementaires ou de les répercuter, totalement ou en partie. CER doit effectuer des dépenses régulières pour respecter les obligations résultant de tout changement de lois et de règlements. La charge consécutive peut être diminuée par une renégociation des tarifs avec l'autorité locale, mais sans garantie de concrétisation.

7/ Les propriétaires des installations que nous exploitons ne procèdent pas toujours à leur mise en conformité réglementaire. Bien qu'en principe la personne responsable de l'organisation du service public assume la charge et la responsabilité des investissements des installations qu'elle nous confie et du renouvellement et de la maintenance des principaux équipements, il est possible que les investissements soient insuffisants et que CER soit déclarée responsable de non conformités dans l'exploitation du service en raison de non conformités des installations.

A cela s'ajoute le risque de réclamation des tiers qui peuvent directement ou indirectement affecter l'existence d'un contrat et causer une publicité négative pour CER, dégrader sa réputation et sa position concurrentielle.

8/ Les opérations d'exploitation de CER peuvent être affectées par des arrêts et interruptions résultant des accidents industriels, de conditions météorologiques défavorables ou d'actes malicieux des tiers.

9/ Nos opérations d'exploitation peuvent être affectées par des événements défavorables imprévus d'ordre naturel ou industriel (explosions, incendies, sécheresse, inondations, foudre, terrorisme) qui peuvent endommager ou détruire les installations, interdire ou restreindre la fourniture d'eau destinée à la consommation humaine conforme à la réglementation et encore porter atteinte à l'environnement, la faune, la flore ou encore aux conditions du milieu aquatique.

INFORMATION CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux.

Rémunérations

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des Sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Aucun des mandataires sociaux n'a perçu de rémunérations au cours de l'exercice par CER ou ses sociétés contrôlées (ni rémunération, ni avantages en nature), étant précisé que CER ne détient pas de participations dans d'autres sociétés.

EXAMEN DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous informons qu'aucun mandat d'administrateur n'arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

EXAMEN DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

Nous vous informons qu'aucun mandat de Commissaire aux comptes ne vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

REPARTITION DU CAPITAL

Conformément à la Loi, nous vous informons que le capital de votre Société est notamment détenu par :

- SAUR SAS pour 76,36 %,
- S.E.P.I.G. SA pour 8,09 %,
- Actionnaires Privés, pour 15,55 %.

Nous vous informons qu'aucune modification de la répartition ci-dessus n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société ne détient pas de participations significatives.

DETENTION DU CAPITAL PAR LES SALARIES

Conformément à l'article L225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention de la nature de celles visées à l'article L225-38 du Code de Commerce.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L225-39 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous indiquons que la liste des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, a été communiquée aux Commissaires aux comptes.

PROPOSITION D'AFFECTATION ET DE REPARTITION DES RESULTATS

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 est bénéficiaire de 1.537.138,84 €. Compte tenu d'un report à nouveau antérieur créditeur de 221,23 €, c'est un bénéfice disponible de 1.537.360,07 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- au titre du dividende, une somme de 1.535.744,00 €
- le solde au report à nouveau 1.616,07 €

Chacune des 179.200 actions entièrement libérées donnerait droit à un dividende de 8,57 €, dont la mise en paiement devrait intervenir à compter du jour de l'Assemblée.

Nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., seuls les dividendes distribués aux actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont éligibles à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du C.G.I.

Par ailleurs, nous vous rappelons, conformément au Code de commerce, que les répartitions faites au titre de chacun des trois exercices précédents ont été les suivantes (en € pour chacune des actions composant le capital) :

EXERCICES	31/12/2012 (179.200 ACTIONS)	31/12/2011 (179.200 ACTIONS)	31/12/2010 (179.200 ACTIONS)
Dividende	9,52 €	9,81 €	12,18 €

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions des articles L441-6-1 et D441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition du solde des dettes fournisseurs, par date d'échéance, au 31 décembre 2013 :

		AU 31.12.2013		AU 31.12.2012	
		Montant (K€)		Montant (K€)	
<i>Date d'échéance</i>		Fournisseurs biens & services	Fournisseurs d'immobilisations	Fournisseurs biens & services	Fournisseurs d'immobilisations
De 0 à 30 jours	(a)	610	9	938	48
De 30 à 60 jours	(b)	574	5	163	5
60 jours et plus	(c)	1	6		
Dettes échues en	(d)	122		81	

attente de règlement					
Dettes non échues	(e)	1.331		1.401	21
TOTAL		2.638	20	2.583	74

- (a) correspond aux effets à payer émis dont l'échéance est comprise entre le 1^{er} et le 31 janvier 2014, ainsi que les factures fournisseurs en attente de règlement dont l'échéance théorique de paiement devant intervenir avant le 31 janvier 2014,
- (b) correspond aux effets à payer émis dont l'échéance est comprise entre le 1^{er} et le 28 février 2014, ainsi que les factures fournisseurs en attente de règlement dont l'échéance théorique de paiement devant intervenir avant le 28 février 2014,
- (c) correspond aux effets à payer émis dont l'échéance est postérieure au 1^{er} mars 2014, ainsi que les factures fournisseurs en attente de règlement dont l'échéance théorique de paiement devant intervenir postérieurement au 1^{er} mars 2014,
- (d) correspondant aux factures non réglées en raison essentiellement de litiges sur les prestations ou livraisons réalisées (qualité, quantité, retards...), et à des avoirs en attente de réception,
- (e) correspond aux charges à payer / factures non parvenues (exploitation et immobilisations).

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons :

- après lecture des rapports des Commissaires aux comptes, d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, l'affectation et la répartition des résultats,
- après lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de commerce, d'approuver les mentions y figurant,
- de donner quitus de sa gestion au Conseil,
- de donner pouvoirs aux fins d'effectuer les formalités.

Ci-joint, nous vous remettons le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	12/2009 12 mois	12/2010 12 mois	12/2011 12 mois	12/2012 12 mois	12/2013 12 mois (1)
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital Social	1 792 000	1 792 000	1 792 000	1 792 000	1 792 000
- Nombre des actions ordinaires existantes	179 200	179 200	179 200	179 200	179 200
- Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes (y compris surtaxes, redevances)	36 235 731	34 922 087	36 103 211	35 716 570	35 395 926
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 999 277	4 344 702	3 447 396	2 942 685	2 766 072
- Impôts sur les bénéfices	-1 296 496	-1 115 660	-834 800	-847 334	-664 473
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 531 522	2 182 029	1 757 560	1 705 491	1 537 139
- Résultat distribué	2 530 304	2 182 656	1 757 952	1 705 984	1 535 744
III - RESULTATS PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	18.24	15.85	12.82	9.86	9.90
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	14.13	12.18	9.81	9.52	8.58
- Dividende versé à chaque action	14.12	12.18	9.81	9.52	8.57
IV - PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	117	107	101	98	92
- Montant de la masse salariale de l'exercice	3 230 365	3 066 265	2 903 864	2 950 279	2 741 437
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 803 819	1 348 387	1 417 506	1 454 532	1 370 523

(1) Sous réserve de l'approbation par l'A.G.O. des comptes et de l'affectation des résultats

**LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES
DANS D'AUTRES SOCIETES
AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

Roland MORICHON

né le 23 mars 1956

2, impasse des Coteaux, 31750 PRESERVILLE

PDG	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
PRESIDENT	CISE REUNION
PRESIDENT	SMDS
PRESIDENT	CGSP
ADMINISTRATEUR	PAU CULTURE
PRESIDENT	GESTION DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTAUBAN
PRESIDENT	SATEG
PRESIDENT	SEE BAYOL
PRESIDENT	TERRE DES 3 FRERES
PRESIDENT	AGGLOPOLE PROVENCE ASSAINISSEMENT

Jean-François COURSELLE

né le 15 mars 1960

6 Rue du Mont Vallier, 31130 QUINT FONSEGRIVES

ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
----------------	-----------------------------

Bruno CAMBOS

né le 16 septembre 1970

15, Impasse des pêcheurs, 31150 BRUGUIERES

ADMINISTRATEUR	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
----------------	-----------------------------

Caroline CATOIRE née JEANDEL

née le 17 août 1955

4 rue Michel Ange, 75016 PARIS

Administrateur	COMPAGNIE DES EAUX DE ROYAN
Administrateur	SOCIETE DES EAUX DU DISTRICT URBAIN DE DINAN
Administrateur	COVED
Gérante	FINANCIERE SRL
Gérante	SNC LES COLLINES
Président	FINPEX
Président du Conseil de Surveillance et membre	FLOWER
Représentant SAUR, liquidateur	CITHERDI
Représentant SAUR, Liquidateur	CAMPING DE TOURNON D'AGENAIS (fin le 22 mai 2013)
Administrateur	SAUREA (fin le 12 juin 2013)

Membre du Conseil de Surveillance	SAUR POLSKA Sp. z.o.o.
Consejero	GESTAGUA
Représentant CISE TP, Liquidateur	SOTHEP (à compter du 1er mars 2013)